

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

19 janvier 2026

Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 19 janvier 2026 à 17 :00 heures.

Avis de convocation

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.

Présences

SONT PRÉSENTS :

Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Linda Bergeron, mairesse suppléante.

Assiste également à la réunion M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier. Aucun citoyen n'assiste à cette rencontre.

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
260101-8263

Résidence-Personnes en perte d'autonomie

CONSIDÉRANT QUE Les Habitations Dégelis Inc. souhaite construire et opérer une résidence pour personnes ayant des besoins spécifiques et/ou en perte d'autonomie, incluant les clientèles semi autonomes, non autonomes et en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme ce projet, Les Habitations Dégelis Inc. a besoin d'un appui financier de la part de la Ville de Dégelis afin d'assurer sa viabilité et sa pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la Ville de Dégelis s'engage à soutenir financièrement le projet de résidence pour personnes ayant des besoins spécifiques et/ou en perte d'autonomie, selon les modalités suivantes :

- **D'ACCORDER** un crédit de taxes foncières correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible, pour une période de trente-cinq (35) ans ou une contribution financière équivalente;
- **D'ACCORDER** un crédit de taxes de services correspondant à 50% du montant qui serait autrement exigible, pour une période de trente-cinq (35) ans ou une contribution financière équivalente;
- **D'AUTORISER** le don d'un terrain d'une valeur de 264 822 \$, destiné à la réalisation du projet;
- **D'ACCORDER** une contribution équivalente à la valeur des travaux de raccordement des services d'aqueduc et d'égout de la résidence au réseau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
260102-8263

Projet - Logements abordables

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis souhaite favoriser activement la construction de logements sur son territoire afin de répondre aux besoins croissants de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris de nombreuses démarches auprès de promoteurs privés afin de susciter leur intérêt pour la construction de nouveaux logements résidentiels, mais que ces démarches n'ont pas permis de concrétiser de projet à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE Les Habitations Dégelis Inc. a manifesté son intérêt à réaliser un projet de construction de logements abordables et à procéder à la recherche du financement nécessaire à sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite le soutien et l'appui financier de la Ville de Dégelis afin d'assurer sa viabilité et sa concrétisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la ville de Dégelis s'engage à accorder une contribution financière au projet de construction de logements abordables porté par Les Habitations Dégelis Inc., laquelle se décrit comme suit :

- **D'ACCORDER** un crédit de taxes foncières correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible, pour une période de trente-cinq (35) ans ou une contribution financière équivalente;
- **D'ACCORDER** un crédit de taxes de services correspondant à 50% du montant qui serait autrement exigible, pour une période de trente-cinq (35) ans ou une contribution financière équivalente;
- **D'AUTORISER** la cession d'un terrain destiné à la réalisation du projet, d'une valeur de 176 000 \$;

- **D'ACCORDER** une contribution équivalente à la valeur des travaux de raccordement des services d'aqueduc et d'égout de l'immeuble au réseau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
260103-8264

Période de questions

Période de questions :

S/O.

Levée

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
260104-8264

Linda Bergeron
Mairesse suppléante

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier